



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3155
7 janvier 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3155e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 7 janvier 1993, à 12 h 35

Président : M. HATANO

(Japon)

Membres :

Brésil
Cap-Vert
Chine
Djibouti
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
France
Hongrie
Maroc
Nouvelle-Zélande
Pakistan
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Venezuela

M. SARDENBERG
M. JESUS
M. LI Daoyu
M. OLHAYE
M. YAÑEZ BARNUEVO
M. PERKINS
M. VORONTSOV
M. MERIMEE
M. BUDAI
M. BENJELLOUN-TOUMI
M. O'BRIEN
M. MARKER

M. RICHARDSON
M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 12 h 35.

**SOUHAITS DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DE SECURITE ET
REMERCIEMENTS AUX MEMBRES SORTANTS DU CONSEIL DE SECURITE**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Puisque c'est la première séance que le Conseil de sécurité tient cette année, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : le Brésil, Djibouti, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan et l'Espagne. Nous sommes certains que leur participation aux travaux du Conseil l'aidera considérablement à s'acquitter de ses lourdes responsabilités alors qu'il est confronté à tant de défis.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance du Conseil aux membres sortants pour leur contribution importante aux travaux du Conseil. Les représentants de l'Autriche, de la Belgique, de l'Equateur, de l'Inde et du Zimbabwe ont tous excellemment contribué à la conduite des affaires du Conseil.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je voudrais également rendre hommage à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Gharekhan de l'Inde, pour la manière dont il a assumé la présidence du Conseil durant le mois de décembre 1992. J'exprime ma profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Gharekhan pour les grands talents diplomatiques et l'efficacité dont il a fait preuve dans la conduite de nos travaux en décembre.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

LETRE DATEE DU 1er JANVIER 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE SLOVAQUE (S/25046)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Dans une lettre datée du 1er janvier 1993 adressée au Secrétaire général, le Premier Ministre de la République slovaque a soumis la demande d'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies. La lettre en question a été distribuée sous la cote S/25046.

Conformément aux dispositions de l'article 59 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, à moins que le Conseil n'en décide autrement, une demande d'admission doit être renvoyée par le Président du Conseil au Comité d'admission de nouveaux Membres. Par conséquent, si je n'entends pas de proposition contraire, je vais renvoyer la demande d'admission de la République slovaque au Comité pour examen et rapport.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je propose que le Comité d'admission de nouveaux Membres se réunisse aujourd'hui, 7 janvier 1993, à 15 h 30, dans la salle de conférence 6, afin d'examiner la demande d'admission de la République slovaque à l'Organisation des Nations Unies et de faire rapport au Conseil de sécurité. La date de la séance subséquente à laquelle le Conseil de sécurité examinera le rapport du Comité et prendra une décision à son sujet sera fixée et communiquée aux membres ultérieurement.

Le Conseil a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 40.